

Affaire T-140/89
(publication par extraits)

Hilaire Della Pietra
contre
Commission des Communautés européennes

« Fonctionnaire — Commission médicale —
Fixation du taux d'IPP — Non-lieu à statuer »

Sommaire de l'arrêt

*Procédure — Règlement amiable du litige constaté lors de la comparution personnelle des parties
— Non-lieu à statuer*

ARRÊT DU TRIBUNAL (troisième chambre)
27 novembre 1990 *

Dans l'affaire T-140/89,

Hilaire Della Pietra, fonctionnaire de la Commission des Communautés européennes, demeurant à Bruxelles, représenté par M^e Pierre Gerard, avocat au barreau de Bruxelles, ayant élu domicile à Luxembourg en l'étude de M^e Christiane Goerens, 54, avenue de la Liberté,

partie requérante,

* Langue de procédure: le français.